



Représentation Nationale
du Burkina Faso



NŒUD DE CONNAISSANCES EN ASSAINISSEMENT DURABLE
(N.C.A.D)

An EcoSanRes Knowledge Node/Burkina Faso



GUIDE DU MAIRE POUR LA PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT DURABLE DANS LES COMMUNES

L'essentiel pour comprendre, mettre en œuvre, suivre et évaluer les programmes et projets communaux d'assainissement

Anicet Maxime SEREDE KYANSEM, Coordonnateur NCAD

Novembre 2010

La matière fécale renferme des bactéries dangereuses. Elle doit donc être disposée en un lieu protégé du contact humain et des mouches.

Il est important que chaque concession ait des latrines propres et entretenues pour disposer les matières fécales et éviter les maladies transportées par les matières fécales.

Après utilisation des latrines, il est très important de se laver les mains avec du savon. Cela impose d'installer un dispositif pour le lavage des mains à côté des latrines.

Les sous-produits d'assainissement (urine, fèces, déchets organiques), une fois hygiénisés, contribuent à fertiliser le sol et à améliorer la production agricole.

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce guide n'aurait été possible sans le soutien et les encouragements de plusieurs personnes et institutions.

Pour les institutions, nous tenons à remercier :

EcoSanRes II, pour le financement du projet de Renforcement des capacités des collectivités Territoriales en Assainissement Durable, et la mise en place et l'accompagnement d'un Nœud de Connaissances en Assainissement Durable (**NCAD**) au Burkina Faso ;

La Représentation Nationale du CREPA au Burkina Faso (**RN-CREPA/BF**), pour avoir accepté d'abriter le NCAD, et lui donner les moyens matériels, humains et techniques nécessaires pour conduire les activités du Nœud ;

Pour les personnes, je considère avec beaucoup de reconnaissance le soutien des uns et des autres :

Elisabeth Kvarnström, Responsable du développement des Nœuds de Connaissances à ESR II, pour ses encouragements, sa compréhension, ses apports, et surtout d'avoir prêté une oreille attentive à tous les problèmes que je lui soumetts ;

Linus Dagerskog, Expert associé à ESR II, pour sa disponibilité et sa pleine collaboration avant, pendant et certainement après l'élaboration de ce guide ;

Adama Koné, Directeur Résident de la RN-CREPA/BF, pour son attention et sa supervision ;

A tous les collègues de la RN-CREPA/BF (**Jules Auguste Sow, Issa Yao, Ida Sylvie Ouandaogo/Nabollé, Noëlie Pitroipa/Compaoré, Valérie Koutou/Sorgho, Aboudoul Karim Bary, Nadine Tiendrébéogo**), pour leurs apports multiformes.

AVANT PROPOS

Le présent guide est élaboré dans le cadre du Projet de renforcement des capacités des collectivités territoriales en assainissement durable, à travers l'établissement d'un Nœud de Connaissances en Assainissement Durable (NCAD) dans les neuf (9) communes de la province de la Comoé.

Le financement du guide est assuré par EcoSanRes II, un programme de Stockholm Environment Institut (SEI), financé par l'Agence Suédoise de Développement International (ASDI). La conception et l'élaboration ont été assurées par Monsieur Anicet maxime SEREDE KYANSEM, Coordonnateur national du NCAD, sous la supervision de Monsieur Adama KONE, Directeur Résident de la RN-CREPA/BF, et en collaboration avec le personnel du CREPA (sociologues, techniciens, Ingénieur sanitaire etc.).

Ce guide est destiné prioritairement aux Maires des 9 communes de la province de la Comoé, et a pour but de leur fournir les informations basiques nécessaires pour comprendre l'assainissement et ses implications : aspects institutionnel et réglementaire, les ouvrages d'assainissement promus par le PN-AEPA, le rôle et responsabilités des élus dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale dans le sous-secteur de l'assainissement etc. Mais il est également utile aux Directeurs des services techniques municipaux et autres agents et acteurs de développement qui travaillent avec les communautés à la base et qui sont souvent confrontés au manque d'informations sûres, précises et crédibles sur le concept d'assainissement.

Pour l'élaboration de ce guide, nous nous sommes servis des documents du PN-AEPA, considérés à raison comme le cadre programmatique pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement. Cependant, notre choix s'est porté spécifiquement et stratégiquement sur le volet Assainissement, considéré comme pierre angulaire du projet NCAD et par ailleurs parent pauvre de tous les programmes de développement.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout rassemblé dans ce guide. Ainsi, nous restons ouverts pour tout apport pouvant l'enrichir aux fins d'une meilleure appropriation par les Maires, et dans le souhait de leur permettre un meilleur exercice de la maîtrise d'ouvrage communale.

Le Coordonnateur national du N.C.A.D

Anicet Maxime SEREDE KYANSEM

TABLE DES MATIERES

Contents

INTRODUCTION	8
DEFINITION DES TERMES ET CONCEPTS.....	9
Autres définitions utiles	13
I. LE SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT SELON LE PN-AEPA	15
1. Les objectifs du sous-secteur de l'assainissement du PN-AEPA.....	15
2. Le cadre institutionnel et réglementaire	16
3. Les aspects socio-économiques et culturels	17
4. Les options technologiques d'assainissement.....	18
i. Latrine améliorée à fosse ventilée, une fosse avec dalle sanplat.....	19
ii. Latrines VIP double fosse	20
iii. Latrines à chasse manuelle double fosse.....	21
iv. Latrines ECOSAN	22
v. Fosse septique.....	24
vi. Douche-puisard.....	25
vii. Lavoir-puisard	26

5. La stratégie de communication	27
6. Le mécanisme d'opérationnalisation	28
a. La Maîtrise d'ouvrage communale dans le domaine de l'assainissement	28
b. Le Mécanisme financier et de gestion.....	32
c. Indicateurs de suivi.....	32
II. CONCLUSION	33
III. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	34

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEPHA	Approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement
AGETEER	Agence pour l'exécution des travaux eau et équipement rural
ASDI	Agence suédoise pour le développement international
CREPA	Centre Régional pour l'eau potable et l'assainissement à faible coût
DRAHRH	Direction Régionale de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques
ESR	EcosanRes
MOC	Maîtrise d'ouvrage communale
NCAD	Nœud de connaissances en assainissement durable
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PCD-AEPA	Plan communal de développement – approvisionnement en eau potable et l'assainissement
PN-AEPA	Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement
SEI	Stockholm Environment Institut

INTRODUCTION

Investir dans l'hygiène et l'assainissement n'est pas seulement nécessaire pour sauver des vies et préserver la dignité humaine, c'est aussi fondamental pour investir dans le développement humain, particulièrement en milieu urbain et péri urbain pauvre. Cependant, un des principaux freins à travers le monde est la connaissance et la conscience limitée des systèmes et des technologies plus appropriées et durables, qui maintiennent les coûts de projets accessibles et acceptables.

Malgré l'existence des Plans Stratégiques d'Assainissement dans les villes urbaines et les Plans Communaux de Développement volet Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement (PCD-AEPA), très peu sont les personnes qui en savent long sur l'assainissement, dans toutes ses composantes. Ce guide a pour but de rassembler les informations utiles pour les Maires qui n'ont pas toujours le temps à consacrer à ce domaine qui jusque-là, demeure insuffisamment exploré. L'autre but est de leur permettre d'avoir les informations utiles sur les ouvrages d'assainissement afin de prendre des décisions éclairées dans le cadre de leur exercice de la maîtrise d'ouvrage communale. Pour ce fait, nous avons essayé de rassembler dans ce guide les informations utiles sur les aspects institutionnel et réglementaire de l'assainissement, les ouvrages d'assainissement promus par le PN-AEPA, le mécanisme d'opérationnalisation de la stratégie d'assainissement en milieu rural, et une ouverture sur d'autres ouvrages d'assainissement à travers le monde.

Nous espérons que ce guide sera utile et répondra aux attentes des maires en général, de ceux des neuf (9) communes de la province de la Comoé en particulier, mais aussi de tous ceux qui ont en charge les questions d'assainissement au niveau des collectivités territoriales.

Etant une première édition, ce guide présentera, nous en sommes conscients, des insuffisances et des ratés. Nous restons donc disposés à recevoir les conseils, remarques et suggestions des uns et des autres pour améliorer une éventuelle deuxième édition.

DEFINITION DES TERMES ET CONCEPTS

Assainissement. Assainissement écologique. Assainissement durable. Hygiène. Que signifient tous ces termes ? Nous allons essayer dans un premier temps d'éclaircir ces termes afin de permettre une meilleure appréhension des autres aspects.

a. Assainissement

L'assainissement c'est l'action visant à l'amélioration de toutes les conditions qui, dans le milieu physique de la vie humaine, influent ou sont susceptibles d'influer défavorablement sur le bien-être physique, mental ou social »

L'assainissement comprend : l'évacuation des eaux usées et excréta, la collecte et l'évacuation des déchets et ordures, l'évacuation des eaux pluviales, la lutte contre les vecteurs de maladies (moustiques, mouches, mollusques, rongeurs), l'hygiène de l'habitat de son environnement, le contrôle de la salubrité des écoles et autres institutions publiques, la lutte contre la pollution de l'air due aux émanations de fumée, aux poussières et aux gaz et contre les odeurs, la lutte contre les pollutions industrielles.

On distingue l'assainissement privé, l'assainissement collectif et l'assainissement pluvial.

Selon le document de Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement (PSNA), l'assainissement au Burkina Faso peut être défini comme un ensemble d'actions permettant d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles. Il ne consiste donc pas seulement à la fourniture d'ouvrages, mais aussi à la mise à disposition de services dans un contexte social, institutionnel et financier adéquat.

b. Assainissement écologique

L'assainissement écologique (EcoSan) est un système complet d'assainissement qui permet d'associer l'assainissement et l'agriculture pour améliorer le cadre de vie et assurer la sécurité alimentaire des populations. Les déchets naturels du ménage comme les eaux usées, les fèces, les urines et les résidus organiques sont tous susceptibles d'être traités et valorisés dans l'agriculture et ainsi fermer la boucle des nutriments entre la terre et l'homme (figure 1).

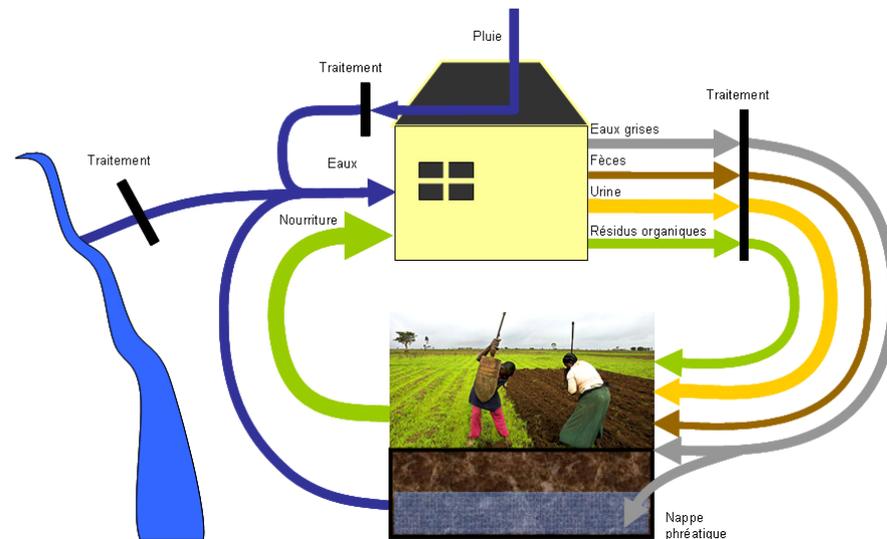


Figure 1. Schéma global de l'approche AP. La boucle des éléments nutritifs entre la terre et le ménage est fermée tout en protégeant la santé.

Urine : Déchet liquide produit par le corps humain pour se débarrasser de l'urée et d'autres déchets. En fonction du régime alimentaire, l'urine collectée par an et par habitant (environ 500 litres) contre entre 2 à 4 kilogrammes d'azote.

Fèces : excrément semi-solide, sans urine ni eau. Chaque personne produit environ 50 litres de matières fécales par an. Du total des nutriments excrétés, les fèces contiennent environ 10% d'azote (N), 30% de Phosphore (P) et 12% de Potassium (K).

Excréta : Urines et fèces non mélangées avec l'eau de chasse.

L'élimination des pathogènes est une étape importante qui permet la réutilisation en réduisant les risques. Des urinoirs sans eaux, des latrines sèches et des latrines à compostage sont des exemples des installations qui facilitent la collecte et le traitement de l'excréta.

c. Assainissement durable

L'assainissement durable est un système d'assainissement qui protège et promeut la santé humaine, ne contribue pas à la dégradation de l'environnement ou la diminution des ressources naturelles, est techniquement et institutionnellement approprié, financièrement accessible, économiquement viable, facilement replicable et socialement acceptable.

d. Assainissement environnemental

Par opposition à l'assainissement simple, l'assainissement environnemental cherche à inclure tous les aspects de l'environnement physique qui peut affecter la santé humaine et le bien-être ; les exemples typiques d'un programme d'assainissement environnemental peuvent inclure l'eau potable, la gestion des déchets solides, le drainage, la gestion des eaux pluviales, la fin du péril fécale.

e. Système d'assainissement

Un système d'assainissement comprends les utilisateurs du système, la collecte, le transport, le traitement et la gestion des produits finaux : excréta humains, eaux grises, déchets solides, eaux usées industrielles et eaux de ruissellement. Le système d'assainissement inclut aussi la maintenance requise pour s'assurer qu'il fonctionne sûrement et durablement.

f. Hygiène

L'hygiène est l'ensemble des règles/mesures/pratiques qu'on adopte afin de prévenir les maladies ou être en bonne santé. L'hygiène se définit comme « la partie de la médecine qui traite des mesures propres à préserver ou à favoriser la santé, en améliorant le milieu dans lequel l'Homme vit » On distingue l'hygiène individuelle et l'hygiène collective.

- ◆ Hygiène individuelle : A ce niveau, la mise en pratique des règles d'hygiène incombe à chaque personne. Ainsi, quand on parle par exemple d'hygiène corporelle, d'hygiène vestimentaire, d'hygiène alimentaire, on n'a pas besoin de mobiliser toute une collectivité pour appliquer les règles relatives à ces points.
- ◆ Hygiène collective : Elle concerne toutes les actions visant à prévenir les maladies et à garder la communauté loin de leur atteinte et dont la mise en œuvre demande un effort collectif. Elle implique les comportements suivants : évacuation des ordures ménagères, ainsi que des eaux usées dans des endroits appropriés, l'évacuation des excréta dans des latrines appropriées, le respect des règles d'hygiène dans les lieux

publics (marchés, restaurants, hôpitaux, hôtels, lieux de culte, écoles etc.), entretien des caniveaux et des ouvrages d'eau et d'assainissement etc.

g. Santé

L'OMS qui définit la santé comme : « un complet état de bien être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladies ou d'infirmité »

h. Eaux usées

Traditionnellement, eau usée désigne toute eau qui a été utilisée et par la suite inapte à l'utilisation. Ce terme s'applique de façon large à toutes les eaux provenant des toilettes, des douches, des éviers, des aires de lavage, des usines etc. Parmi les eaux usées, on distingue les eaux grises constituées par l'eau produite à partir de la vaisselle, de la lessive, la douche, la cuisine, qui ne contient pas des excréta mais des microbes pathogènes et de la matière organique ; et les eaux noires ou eaux vannes qui est un mélange d'urine, de fèces et de l'eau de chasse ou de nettoyage annale.

i. Excréta

Mélange d'urine et de fèces sans eau de chasse.

j. Fèces

Matière fécale (semi solide) sans urine ni eau.

k. Urine

Déchets liquide produit par le corps pour se débarrasser de l'urée et d'autres déchets.

l. Egout

Canal à ciel ouvert ou conduite fermée transportant des eaux d'égouts.

m. Eau d'égout

Nom général donné au mélange d'eau et d'excréta (urine et fèces). Cette expression peut aussi se rapporter aux eaux noires/vannes.

n. Boues de vidange

Terme générique pour la boue ou le solide non digéré qui résulte du stockage ou du traitement des eaux vannes ou des excréta.

o. Vidange

Processus d'extraction des boues d'un réservoir, un puits ou toute autre unité de stockage.

p. WC

Dérivé du mot « Water Closet ». C'est un terme ambigu qui peut se référer soit au local où une toilette est installée, soit à la toilette elle-même.

Autres définitions utiles**a. Centralisation**

C'est un système d'administration dans lequel l'Etat détient tous les pouvoirs de décision et d'exécution. Cette personne publique assure seule pour la totalité du territoire national sur son budget et par ses agents, la satisfaction de tous les besoins d'intérêt général.

Dans ce cas les Ministères assurent la prise en charge des activités de leurs services à partir de l'administration centrale qui, le plus souvent se trouve au cabinet du Ministre.

b. Décentralisation

C'est un système d'organisation et d'administration du territoire qui confère à des collectivités locales le pouvoir de s'administrer librement et de gérer leurs affaires propres en vue de promouvoir leur propre développement. Il s'agit donc de donner à une communauté un pouvoir pour œuvrer à la satisfaction de ses besoins spécifiques.

Ces collectivités sont dotées par conséquent de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

L'autonomie de gestion permet à la collectivité de disposer d'un budget distinct de celui de l'Etat. De ce fait les acteurs sont également différents de ceux du budget de l'Etat. Relevons cependant que dans certains cas des agents de l'Etat peuvent être habilités à exécuter des opérations budgétaires au profit de ces collectivités qui, le plus souvent ne disposent pas de ressources suffisantes en dépit des transferts de ressources consécutifs à celui des compétences.

Autrement, on peut définir la décentralisation comme le « Transfert de la prise de décision et de la responsabilité des autorités centrales vers les collectivités territoriales (Régions, provinces, communes) ».

c. Déconcentration

C'est une autre forme d'organisation de l'administration du territoire basée sur la décongestion (transfert) du pouvoir décisionnel au profit de représentants nommés et soumis à la hiérarchie administrative.

La déconcentration concerne le rapprochement des services de l'Etat au niveau des administrés, afin de rendre la décentralisation efficace. Dans le cas de la déconcentration, le pouvoir vient de l'autorité centrale ; les services déconcentrés sont chargés de leur exécution.

Le pouvoir exercé dans la déconcentration administrative est fortement hiérarchisé et se caractérise essentiellement par l'absence de personnalité juridique distincte de celle de l'Etat.

Au Burkina Faso, la déconcentration administrative comporte trois (03) niveaux : la région, la province et la commune.

d. Durabilité

Conception qui consiste à satisfaire les besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

e. Nutriments

Toute substance (protéine y compris, graisse, hydrate de carbone, vitamines ou minéraux) utilisée pour la croissance. Dans les systèmes de traitement des eaux résiduaires, le nutriment se rapporte habituellement à l'azote (N) et/ou au phosphore (P), puisqu'ils sont les principaux responsables de l'eutrophisation.

f. Urée

Molécule organique $(NH_2)_2CO$ qui est excrétée en urine pour débarrasser le corps humain de l'excès d'azote. Avec le temps, l'urée dans l'urine se décompose en dioxyde de carbone et ammoniacque, qui est aisément utilisée par les organismes dans le sol.

I. LE SOUS-SECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT SELON LE PN-AEPA

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Burkina Faso a élaboré et adopté en 2006 un Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 (PN AEPA).

Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA;

- Est le cadre programmatique national pour le développement du secteur AEPA à l'horizon 2015;
- S'inscrit dans la stratégie nationale de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)

1. Les objectifs du sous-secteur de l'assainissement du PN-AEPA

Les objectifs visés par le PN-AEPA à l'horizon 2015 sont les suivants :

En milieu rural :

- la fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 4 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 60 % en 2005 à 80 % en 2015 ;
- la fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 5,7 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 10 % en 2005 à 54 % en 2015.

En milieu urbain :

- la fourniture d'un accès adéquat à l'eau potable à 1,8 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'eau potable de 74 % en 2005 à 87 % en 2015 ;

- la fourniture d'un accès adéquat à l'assainissement à 2,1 millions de personnes, qui fera progresser le taux d'accès à l'assainissement de 14 % en 2005 à 57 % en 2015.

2. Le cadre institutionnel et règlementaire

Du point de vue institutionnel au Burkina Faso, le secteur de l'assainissement se subdivise en sous-secteurs suivants qui déterminent les domaines d'intervention des acteurs :

- **Sous-secteur déchets liquides** qui concerne les eaux usées issues des usages domestiques et les eaux résiduaires des industries et établissements assimilés des administrations et des commerces, les huiles usagées et les produits phytosanitaires périmés ou obsolètes ;
- **Sous-secteur eaux pluviales** qui concerne la gestion des eaux de pluie et de ruissellement ;
- **Sous-secteur déchets solides** qui concerne les déchets solides urbains, les déchets solides dangereux et assimilés (biomédicaux, industriels), et les déchets spéciaux (déchets électroniques, amiante, etc.) ;
- **Sous-secteur déchets gazeux** qui caractérise tous les effluents gazeux issus des installations fixes et mobiles de combustion, les gaz issus des processus de décomposition biologique, les émanations gazeuses issues des procédés industriels ou de l'entreposage de certains produits chimiques, et les nuisances olfactives.

Le secteur de l'assainissement, dans ses actions, vise la sauvegarde du cadre de vie et de la nature de telle sorte que chaque citoyen puisse bénéficier d'eau, d'air et d'espaces salubres en quantité et qualité suffisantes pour la satisfaction de ses besoins essentiels sur le plan de la santé, de l'esthétique et du bien être général. La protection de l'environnement qui en découle vise à prévenir la détérioration des milieux et à protéger les espèces vivantes et les biens. La stratégie nationale d'assainissement, pour atteindre ces buts développera les idées forces suivantes :

- ◆ Faire des communes les acteurs privilégiés de la communication et du dialogue pour la promotion de l'assainissement, l'expression des besoins, la planification et la mise en œuvre des solutions adaptées au contexte local ;

- ◆ Engager toutes les mesures de nature institutionnelle et réglementaire pour impliquer les acteurs de l'assainissement dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action sous sectoriels ;
- ◆ Assurer la durabilité des actions à entreprendre notamment par le renforcement des capacités nationales et locales en matière d'assainissement.

L'option retenue consiste à s'appuyer sur les structures existantes et à les renforcer, en vue d'une part, d'assurer l'appropriation du programme par les services de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, et d'autre part, d'affirmer les rôles respectifs des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile.

La composante « **Cadre Unifié d'Intervention** » (**CUI**) du PN-AEPA couvre de manière globale toutes les activités liées à l'eau potable et l'assainissement en milieu rural et semi-urbain, hors infrastructures.

En milieu rural et semi urbain, le CUI sera le référentiel commun à tous les acteurs et servira notamment de support pour le transfert de compétences vers les communes rurales en application de la décentralisation,

En milieu Urbain, l'ONEA conservera la responsabilité de développer le secteur AEPA en relation avec les collectivités territoriales.

3. Les aspects socio-économiques et culturels

L'analyse du contexte socio-économique des populations nous renseigne sur un certain nombre d'obstacles, de facteurs favorables et d'opportunités qui influencent l'impact des campagnes de promotion de l'hygiène et de l'assainissement et dont il faudra tenir compte dans l'approche IEC.

Les principaux obstacles mis en évidence par l'étude socio-économique sont :

- ✿ Les latrines ne représentent pas une préoccupation prioritaire des ménages en milieu rural ;
- ✿ L'existence de latrines est très faiblement évoquée dans la vision courante de la propreté ;
- ✿ La nature est en général une solution de facilité bien qu'il faille toujours aller plus loin pour préserver l'intimité ;
- ✿ Le manque de moyens matériels est fréquemment évoqué ;

- ❁ La pudeur qui entraîne les individus à aller au loin pour se soulager au lieu de le faire dans une latrine visible de tous ;
- ❁ La méconnaissance de la démarche de construction des latrines.

Les facteurs favorables mis en évidence par l'étude socio-économique sont :

- ❁ La perception par certains des incidences néfastes de la défécation à l'air libre (maladies, insalubrité, exposition au regard des autres, insécurité liée aux serpents, scorpions, agressions etc., risques en cas de diarrhée, contraintes liées à la distance pour les personnes âgées et impotentes et pour les enfants).

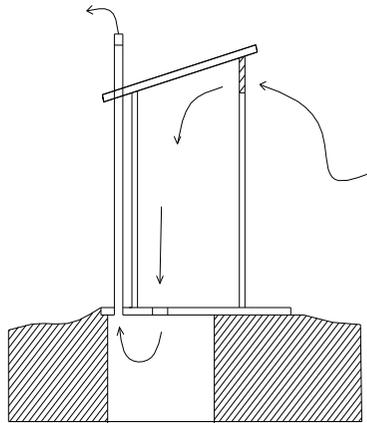
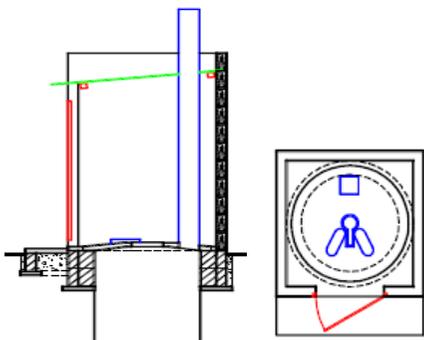
Les opportunités mises en évidence par l'étude socio-économique sont :

- ❁ La dynamique créée par le PN-AEPA (apport de la subvention).
- ❁ Il existe de nombreuses associations de femmes qui peuvent être utilisées dans les campagnes de sensibilisation.

4. Les options technologiques d'assainissement

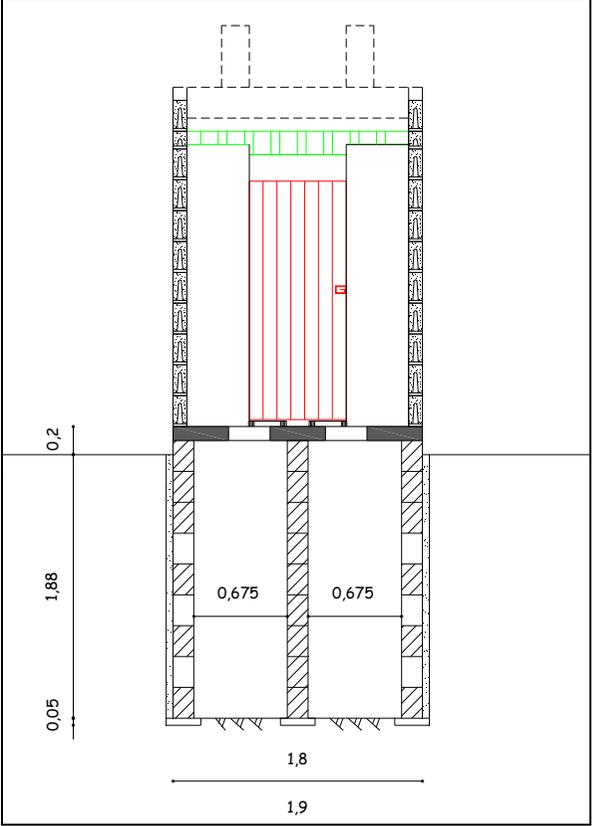
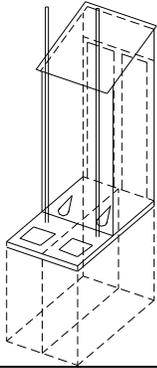
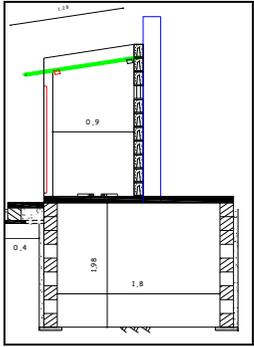
Les options technologiques présentées dans le présent guide sont celles prévues par le PN-AEPA, et supposées appropriées en milieu rural. Toutefois, d'autres ouvrages d'assainissement (des eaux usées et des excréta) y sont également ajoutées afin d'élargir la gamme de choix, tant des porteurs de projets que des populations.

i. Latrine améliorée à fosse ventilée, une fosse avec dalle sanplat



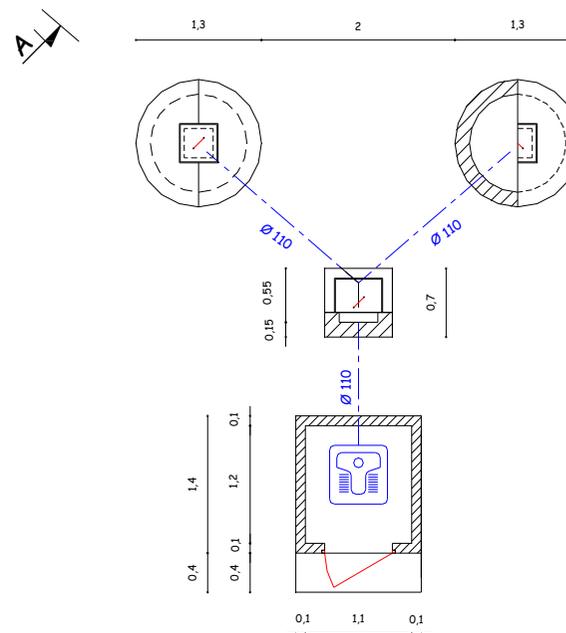
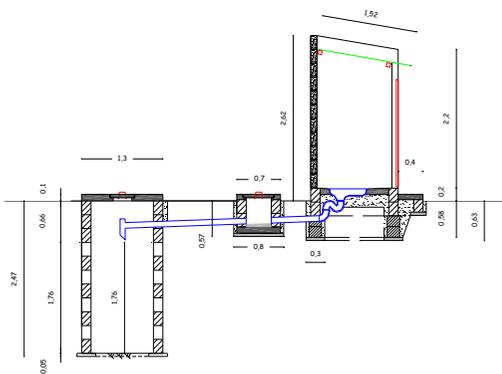
- Coût de réalisation :
- Fosse non maçonnée : 100.875 F CFA
 - Fosse maçonnée : 131.165 F CFA

ii. Latrines VIP double fosse



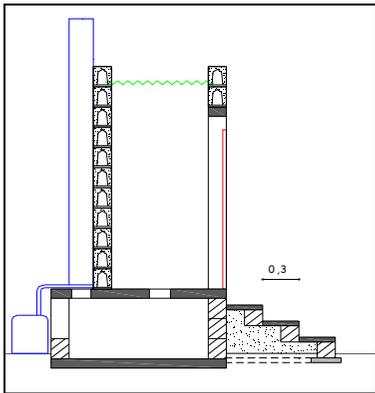
- Fosse non maçonnée : 155.905 F CFA
- Fosse maçonnée : 206.805 F CFA

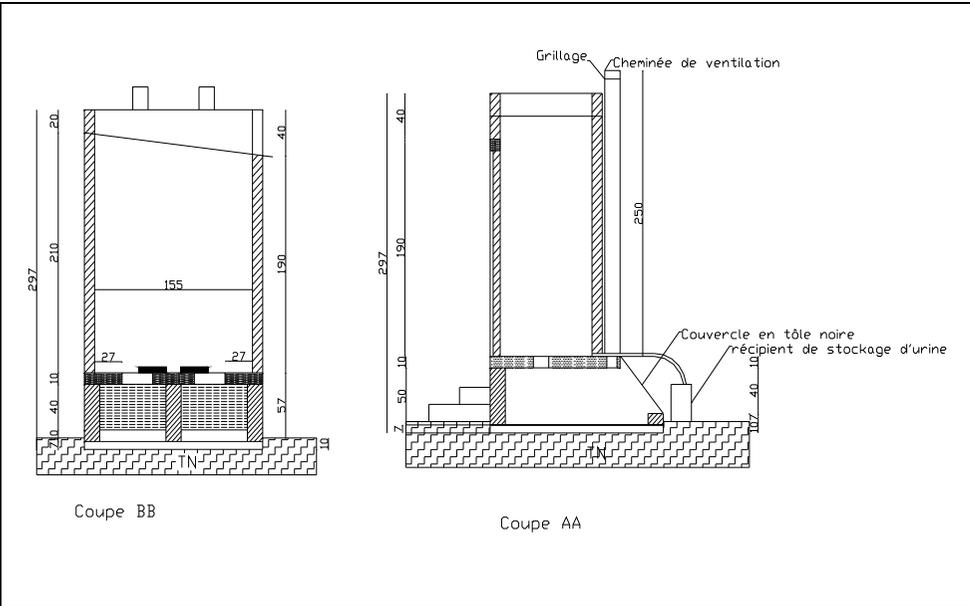
iii. Latrines à chasse manuelle double fosse



- Fosse non maçonnée : 135.640 F CFA
- Fosse maçonnée : 186.690 F CFA

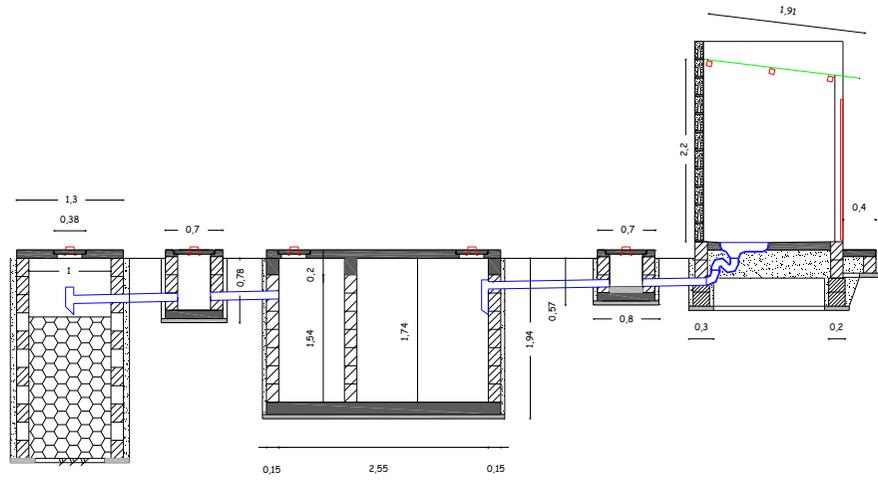
iv. Latrines ECOSAN





Coût de réalisation : 187.450 F CFA

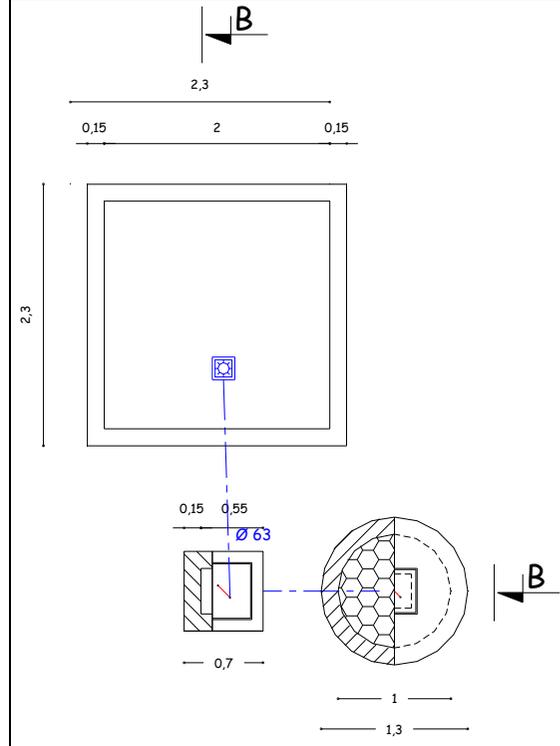
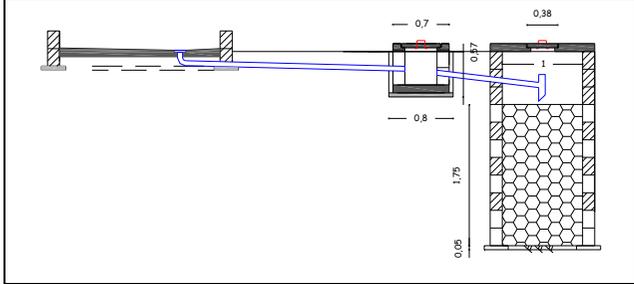
v. Fosse septique



Coût de réalisation : 572.533 F CFA

vi. Douche-puisard	
<p>Coût de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paroi puisard maçonnée : 160.489 F CFA - Paroi puisard non maçonnée : 139.643 F CFA 	

vii. Lavoir-puisard



Coût de réalisation :

- Fosse maçonnée : 90.100 F CFA
- Fosse non maçonnée : 69.254 F CFA

5. La stratégie de communication

La stratégie dans le cadre du PN-AEPA est axée sur le plaidoyer, la communication interpersonnelle (réunion de quartier, visite à domicile, journée de salubrité etc.) et la communication de masse (radio, télévision, presse écrite etc.). En tout état de cause, l'assainissement total, donc l'arrêt de la défécation à l'air est l'objectif visé.

Pour toute campagne d'assainissement, le PN-AEPA fixe la commune et ses villages rattachés comme unité minimale d'intervention.

La politique d'assainissement du Burkina Faso préconise la subvention des latrines familiales. Ainsi, tout projet d'hygiène et d'assainissement doit être en mesure de satisfaire la demande de sa zone d'intervention en tenant compte du niveau de subvention et des bénéficiaires potentiels.

L'importance de l'IEC est un aspect très important d'une campagne d'hygiène et d'assainissement. A cet effet, il est important de comprendre l'importance de chaque élément de l'IEC à travers la définition suivante :

- I = Information** : fait de porter à l'attention d'un individu ou d'un public, des connaissances, des faits, des idées ou des problèmes que celui-ci ignorait auparavant dans l'espoir qu'il les exploitera de manière positive. C'est la transmission d'un message d'une personne à une autre ou d'une personne à un groupe de personnes.
- E = Education** : fait de faire acquérir à un individu ou à un groupe, des connaissances, des attitudes ou des pratiques jugées désirables, de manière systématisée et souvent progressive. Elle permet de rendre capable. C'est la transmission d'un savoir, d'un savoir faire et/ou d'un savoir être à une personne ou à un groupe de personnes.
- C = Communication** : fait de motiver et convaincre un individu ou un groupe afin qu'il adopte le comportement souhaité en prenant en compte ses besoins, sa perception, sa culture, son expérience et ses moyens à travers un processus basé sur la participation, l'échange et le respect mutuel.

6. Le mécanisme d'opérationnalisation

a. La Maîtrise d'ouvrage communale dans le domaine de l'assainissement

Le code général des collectivités territoriales indique très clairement la responsabilité et le rôle central des communes dans la mise en œuvre de la politique et la stratégie nationales d'assainissement. Les communes assurent la maîtrise d'ouvrage locale en assainissement en fonction de leurs capacités. Elles élaborent des plans communaux d'action pour l'environnement en matière d'assainissement, de lutte contre l'insalubrité, les pollutions et nuisances. Aussi les communes urbaines et rurales doivent agir dans le sens de l'enlèvement et l'élimination finale des déchets ménagers.

Tableau 1 : Rôle et responsabilités des différents acteurs clés au niveau communal

Acteur	Rôles
Ménages	<ul style="list-style-type: none"> ○ Choix des ouvrages ○ Apport de matériaux locaux pour la réalisation des latrines privées ○ Creusage des fosses ○ Entretien des ouvrages privés ○ Utilisation convenable ○ Fourniture de main d'œuvre non qualifiée pour la réalisation des ouvrages privés ○ Appui à la gestion des ouvrages des écoles à travers les APE et AME
Maçons	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction des ouvrages ○ Sensibilisation des bénéficiaires à l'entretien et la maintenance des ouvrages
Hygiénistes	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation des ménages ○ Appui à la collecte des demandes en ouvrages individuels ○ Appui au suivi des réalisations
CVD	<ul style="list-style-type: none"> ○ Maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune au niveau du village ○ Planification des activités d'IEC, de construction des latrines au niveau du village ○ Exécution du plan au niveau villageois ○ Suivi évaluation des activités au niveau villageois ○ Choix et mode de motivation des hygiénistes ○ Transmission des données aux DRAHRH
Bénéficiaires des ouvrages publics et institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participation à la programmation des activités ○ Prise en charge de l'entretien et la maintenance des ouvrages ○ Participation à la sensibilisation des usagers ○ Participation au suivi évaluation
Maître d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contribuer à l'élaboration du PCD-AEPA et des PAI ○ Formation des maçons communaux, des hygiénistes et des gestionnaires des latrines publiques ○ Élaboration des DAO des latrines publiques ○ Assistance au maître d'ouvrage au recrutement des entreprises ○ Contrôle des travaux des ouvrages individuels et collectifs ○ Assistance au maîtres d'ouvrage dans le suivi évaluation
Maître d'ouvrage délégué	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assistance à la Commune dans l'élaboration du PDC-AEPA ○ Contribution à l'élaboration des DAO

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Participe aux recrutements et à la supervision de l'exécution des contrats des prestataires et fournisseurs de services ○ Contrôle et validation des documents techniques produits par le maître d'œuvre et/ou les prestataires privés
Commune	<ul style="list-style-type: none"> ○ Élaboration du PCD-AEPA et des plans d'action ○ Recrutement des prestataires de service ○ Suivi évaluation de la programmation ○ Appui à la prise en charge du fonctionnement et de la maintenance des ouvrages publics et des ouvrages institutionnels ○ Synthèse et transmission des données aux DRAHRH

Vu la faible capacité des communes et l'urgence de la mise en œuvre du PN-AEPA, plusieurs alternatives pour la maîtrise d'ouvrage déléguée sont envisageables :

- Une structure (bureau d'étude, ONG) qui pourrait exercer ce rôle, ou une communauté de commune (intercommunalité);
- Une structure mise en place (intégration des ressources de communes) ou existante (Un service technique d'une commune disposant des ressources humaines et logistiques nécessaire) dans le cadre de l'intercommunalité;
- Une structure de l'administration gouvernementale déconcentrée intervenant régulièrement dans la commune. Dans ce cas, un protocole sera signé entre le Conseil Communal et ladite entité administrative déconcentrée;
- La nouvelle agence créée pour les infrastructures rurales (AGETEER).

Tableau 2 : Processus de réalisation des latrines privées

Étape	Responsable
Formation des membres du CVD et des relais communautaires en IEC	Maître d'œuvre, commune
DAO pour les matériaux de construction subventionnés	DRAHRH, Commune
Sélection d'un fournisseur de matériaux subventionnés	Commune, DRAHRH
Fourniture des matériaux subventionnés aux CVD	Fournisseur
Formation des maçons communaux	Maître d'œuvre
Marketing social au niveau des villages (IEC ménages)	CVD et relais
Enregistrement des demandes des ménages	CVD, Hygiénistes, animateurs
Implantation des ouvrages dans les ménages demandeurs	Maçon, Ménage, maître d'œuvre
Mobilisation de la contribution des ménages demandeurs (matériaux locaux, fouille, main d'œuvre non qualifiée.)	Ménages, technicien, animateurs, hygiénistes
Fourniture de matériaux subventionnés aux demandeurs satisfaisant les conditionnalités	CVD
Construction des latrines familiales	Maçons, ménages
Formation des familles bénéficiaires à l'entretien et la maintenance	Maçons, hygiéniste, maître d'œuvre
Réception des latrines privées	CVD, ONG

b. Le Mécanisme financier et de gestion

Le document de base du PN-AEPA prévoit trois systèmes de financement :

1. **Financement selon les modalités d'une aide budgétaire,**
2. **Financement selon les modalités d'un panier ou pot commun,**
3. **Financement selon les modalités d'un projet ou programme classique à structure autonome.**

Chaque bailleur de fonds ou partenaire financier convient avec l'État Burkinabè de la modalité qui lui convient.

c. Indicateurs de suivi

Dans le manuel de suivi du PN-AEPA, les indicateurs requis sont classés en trois grandes familles en fonction de leur nature et de leur mode de définition, dont :

- **Indicateurs d'Activités** traduisant le progrès réalisé dans la mise en œuvre des activités définies dans le cadre du PN-AEPA
- **Indicateurs de Résultats** indiquant le progrès réalisé quant à l'atteinte des résultats définis dans le PN-AEPA (tel que le taux de réussite)
- **Indicateurs d'Impacts**, indiquant le niveau de production des impacts définis dans le PN-AEPA (tel le recul des maladies liées au péril fécal)

II. CONCLUSION

Le présent Guide est élaboré pour servir de source d'inspiration, et non comme un manuel de conception, encore moins une référence technique. Il se veut juste un point de départ pour une conception détaillée. Pour les besoins de conception détaillée, nous conseillons les acteurs communaux de se rapprocher des services techniques déconcentrés de l'Etat, notamment les Directions Régionales (ou provinciales) de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ; ou se référer au CREPA¹. Les ouvrages institutionnels et publics n'ont pas été pris en compte tout simplement parce que pour ces cas, la commune procède par appel d'offres afin de désigner un maître d'œuvre qui en assurera l'exécution. Nous avons essayé d'aborder dans ce Guide les principales interrogations ou confusions qui se posent aux acteurs communaux qui s'engagent dans les questions d'assainissement et qui, souvent, sont confrontés aux problèmes de terminologie adéquate à utiliser. Il est le fruit de vingt deux mois de collaboration et de cohabitation avec les acteurs communaux, avec qui nous avons eu des sessions de formation sur la capitalisation et gestion des connaissances dans le domaine de l'assainissement, les techniques de construction des latrines Ecosan, les techniques d'animation et de gestion des micro projets de gestion des déchets solides, et l'exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Communale. Ces ateliers d'échanges nous ont permis d'identifier les besoins des acteurs communaux en matière de connaissances basiques dans le domaine de l'assainissement et avons essayé d'y apporter une solution. Nous espérons qu'il va servir efficacement tous ceux qui s'en serviront.

Merci au Programme EcoSanRes II qui a financé les activités de renforcement des capacités des collectivités territoriales en assainissement durable dans le cadre du Projet Nœud de Connaissances en Assainissement Durable (NCAD), lequel projet a permis d'accoucher ce Guide du Maire pour la promotion de l'assainissement durable dans les communes.

¹ CREPA. Représentation Nationale du Burkina Faso. Boulevard Charles De gaulle. Tél : +226 50 36 08 20. E-mail : mcrepa-burkina@fasonet.bf

III. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Elisabeth Tilley et al. Compendium des systèmes et technologies d'assainissement. Traduit en français par Halidou Koanda.
2. Des solutions adaptées pour l'assainissement. Exemple de technologies innovantes à faible coût pour la collecte, le transport, le traitement et la réutilisation des produits de l'assainissement.
3. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA. Volet 1: Contexte socio-économique des populations et motivations liées à l'assainissement.
4. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA. Volet 2: Options technologiques. Rapport final. Juillet 2009
5. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA. Volet 3: Méthodes d'animation pour la promotion « hygiène / assainissement » et conditions de pérennisation / diffusion des activités. Stratégie opérationnelle en IEC. Rapport final. Juillet 2009
6. Opérationnalisation de la stratégie de mise en œuvre de la composante « infrastructures d'assainissement en milieu rural » du PN-AEPA. Volet 4: Mécanisme d'opérationnalisation. Rapport final. Juillet 2009